Federation Française du Sport Automobile FFSA

ASA du BERRY

38ème Rallye de l'Indre - ARGENTON/CREUSE

7 et 8 novembre 2026

- 1 -

DECISION N° 3

Du Collège des Commissaires Sportifs

Le Directeur de course nous a transmis l'information concernant la sortie de route du concurrent N°27 dans l'ES 7.
Les concurrents N° 12 et 20 ont été bloqués.

Le collège décide d'attribuer aux concurrents bloqués, les temps suivants, qu'il considère comme les plus équitables, en application de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes 2026.

N° 12 : 5' 43" 3
N° 20 : 5' 40" 0

Le Président du Collège
Jacques Courmontagne
1004/11849

Signature

Membre du Collège	Membre du Collège
Sophie Gardia 1504/54158	Gilles Guillier 1507/2504